



**Présents :** MM. SANS (Proc.), RAMEAU, Mmes GERARD , SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme TOUZANNE, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC

**Absentes excusées :** Mme DALLA-ZANNA (Proc. M. SANS)  
Mme TONELLO

**Secrétaire de séance :** Monsieur PIZZATO Jean-Luc.  
Ouverture de la séance à 20 h 40.

### **ORDRE DU JOUR**

Le compte-rendu de la séance du 12/12/2016 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

**1°- Election des Conseillers Communautaires au sein de la Nouvelle Communauté de Communes Cœur de Garonne.** La Commune de Boussens va être représentée par 2 délégués. Sont candidats : Monsieur SANS et Monsieur AMOUROUX. Après un vote à bulletin secret, Monsieur SANS et Monsieur AMOUROUX ont obtenu **13 Voix** et ont été élus à l'unanimité des membres présents.

**2° - PPRT ANTARGAZ.** Clé de répartition du financement. Monsieur SANS donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la clé de répartition arrêtée par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le financement des mesures foncières du PPRT ANTARGAZ. Cette répartition a été calculée à partir des taux de 2015 de la Contribution Economique Territoriale. La 4C se trouve ainsi pénalisée par rapport aux autres collectivités territoriales (Commune, Conseil Départemental, Conseil Régional) avec le montant de participation le plus élevé alors qu'elle n'a perçu la Contribution Economique Territoriale que pendant un an. Monsieur SANS propose donc de demander au Préfet la modification de cette clé de répartition.  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**3°- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'engager une procédure de révision de notre Plan Local d'Urbanisme** pour le mettre en conformité avec la Loi « ALUR », « GRENELLE II », ainsi qu'avec le SCOT. Il informe le Conseil Municipal que l'aide de l'ATD va être sollicitée pour engager cette procédure qui va être très longue.  
Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **4°- Achat de matériel :**

- a) Un employé municipal ayant obtenu le permis de conduire « remorque », Monsieur SANS propose d'acheter une remorque pour le transport du gros matériel notamment, afin d'éviter un dépassement de tonnage avec le camion. Plusieurs devis ont été demandés, et la **Société RURAL 31** a fourni la meilleure proposition pour un montant H.T de **5 896,84 €**.  
Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental.  
Décisions adoptée à l'unanimité des membres présents.

- b) Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la réglementation « Zéro phyto » applicable dans les collectivités territoriales depuis le 01.01.2017. Monsieur le Maire propose d'acquérir une nouvelle débroussailleuse équipée d'une batterie Lithium sans émission de CO2 et d'une tête City Cut qui permettra un désherbage sans projection des bordures de trottoir. Plusieurs devis ont été demandés et la **Société RURAL 31** a fourni la meilleure proposition pour un montant H.T de **2 704,00 €**. Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental. Décisions adoptées à l'unanimité des membres présents.

**5°- Questions diverses :**

- ❖ Monsieur SANS informe le Conseil Municipal du projet de l'AGAPEI.
- ❖ Monsieur SANS évoque l'avenir du « Bar, Tabac, Journaux » de Boussens qui est mis en vente et qui ne trouve pas d'acquéreur.
- ❖ Madame TOUZANNE informe l'Assemblée qu'elle a été sollicitée par le Comité Miss Elégance Midi-Pyrénées afin d'organiser une soirée « Election » à Boussens.
- ❖ Monsieur SANS rappelle le 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage Boussens France/Boussens Suisse du **25 au 28 mai 2017**. A ce jour, 45 boussinois vont faire le déplacement. Le cadeau a été trouvé. Une ébauche de programme a été mise en place.
- ❖ Mise en place d'une Commission Technique Signalétique qui devra assister à la réunion avec la Société « Sud Ouest Signalétique » qui se tiendra le **31/01/2017** à 14 h 30 à la Mairie.
- ❖ Madame SAINT-SUPERY demande s'il serait possible d'envisager une isolation phonique de la Salle Djellali.
- ❖ Monsieur PIZZATO propose d'organiser une journée citoyenne pour ramasser les détritres jetés sur la voie publique, les espaces verts et les divers chemins pédestres.
- ❖ Madame CAHUZAC propose de solliciter aussi les enseignants et les animatrices de l'ALAE pour sensibiliser les enfants sur ce sujet.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures 57.

Boussens, le 10 janvier 2017

Le Maire,

